



SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Bordeaux pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

**Campagne 2012**

# BTS PODO-ORTHÉSISTE

## E5 : TRAVAUX PRATIQUES

### SOUS-ÉPREUVE U 52 CONCEPTION ET RÉALISATION DE SEMELLES ORTHOPÉDIQUES ET/OU ORTHOPLASTIES

SESSION 2012

\_\_\_\_\_

Durée : 4 h 15  
Coefficient : 5

\_\_\_\_\_

**Matériel autorisé :**

Matériel et matériaux du centre d'examen

**Documents à rendre avec la copie :**

Les semelles et/ou les orthoplasties  
Le dossier médico-technique

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.  
Le sujet comporte 2 pages, numérotées de 1/2 à 2/2.

BTS PODO-ORTHÉSISTE		Session 2012
Conception et réalisation de semelles orthopédiques	POE5CRS	Page : 1/2

Après tirage au sort, un patient vous est confié pour la réalisation d'une paire d'orthèses plantaires et/ou d'une orthoplastie, Il vous remettra une prescription médicale établie par le médecin membre du jury.

Vous disposerez de 30 minutes pour demander des précisions sur cette prescription.

### **RÉALISATION (3 h 45)**

Vous aurez à réaliser une paire d'orthèses plantaires et/ou orthoplastie adaptée à la pathologie du patient qui vous a été affecté et conforme à la prescription médicale.

On vous demande de :

- d'analyser et exécuter la prescription médicale,
- de procéder à l'examen clinique et podologique,
- de déterminer votre objectif d'appareillage et les moyens à mettre en oeuvre pour l'atteindre,
- de réaliser les orthèses,
- de constituer le dossier médico-technique correspondant.

**En fonction de la disponibilité de votre patient, vous pourrez réaliser un essai.**

Vous disposez de 15 minutes avec votre patient avant l'entretien avec le jury afin de procéder aux adaptations nécessaires.

### **ENTRETIEN AVEC LE JURY (15 minutes)**

Vous présenterez ensuite pendant 15 minutes votre appareillage accompagné du dossier médico-technique au jury. Celui-ci pourra vous demander toutes les précisions qu'il jugera utile.

L'évaluation portera sur :

- l'adaptation des orthèses et le respect de la prescription médicale,
- la justification de la technique et du choix des matériaux,
- les conseils de chaussage formulés au patient,
- la présentation et le contenu du dossier médico-technique.